

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CHOC SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>me</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1<sup>er</sup> novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.
3 — 52 — —	Express.
3 — 32 — —	matin, Express-Poste.
9 — — — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9-heure 50 minut. mat.	Express.
11 — 51 — —	matin, Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 44 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.  
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 »	— 13 «
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons reçu des lettres de Milan, du 27, qui constatent la continuation de regrettables conflits entre les fumeurs de cigares et ceux qui ne veulent pas que l'on consume le tabac de la régie autrichienne. Dans la journée du 26, signalée par des représentations extraordinaires, le cours de Porta-Fornarina a été le théâtre d'une véritable bataille. Vers six heures du soir, quelques individus de ce quartier s'approchèrent d'un soldat qui fumait et lui enjoignirent de déposer son cigare. Sur son refus, on lui appliqua un vigoureux soufflet. Le fumeur se jeta aussitôt sur les assaillants appelant au secours ses camarades qui s'empressèrent d'accourir le sabre à la main. La mêlée devint générale; le nombre des bourgeois ayant grossi plus vite que celui des soldats, ceux-ci furent cernés et ne durent leur salut qu'à l'arrivée d'une nouvelle escouade de soldats qui s'élança sur le lieu du combat au pas de course et la baïonnette baissée. On commença alors à arracher les pavés de la rue et à lancer des pierres contre les soldats qui, sur l'ordre de leurs supérieurs et pour éviter des scènes sanglantes, se retirèrent dans une église.

Presque à la même heure, d'autres désordres, heureusement d'une nature moins grave, avaient lieu dans d'autres quartiers de Milan, tandis qu'à Pavie on essayait de mettre le feu à la caserne des gardes de police.

Par suite de cette agitation, Milan se trouvait fort assombri et les jeunes gens menaçaient de brûler avec de l'eau forte les paletots de ceux qui iront aux théâtres. On distribue toujours, en outre, des proclamations dans lesquelles on engage les habitants à s'abstenir de tout amusement. Les classes populaires surtout sont persuadées que les Piémontais arriveront au printemps, et, le soir, on a entendu des personnes répéter ces propos devant le palais de l'Archiduc, en l'invitant à quitter l'Italie et à laisser la place au roi Victor-Emmanuel. Il est bon d'ajouter que les soldats de garde étant presque tous allemands et ne comprenant point l'italien, ceux qui

poussent de tels cris ne courent que très-peu de risque.

L'affaire du prince Porcia qui, malgré son titre de chambellan de l'Archiduc, a été invité à s'expatrier ou à se fixer dans ses terres, pour avoir oublié de saluer Leurs Altesses au moment où elles passaient en voiture, a aussi causé une grande impression parmi les nobles Italiens chargés encore de fonctions de cour auprès de l'archiduc Maximilien. Ceux qui n'ont pas donné leur démission voyagent déjà à l'étranger pour éviter tout désagrément semblable.

Enfin, le jour même des conflits sanglants que nous venons de rapporter, Leurs Altesses Impériales ayant assisté, dans leur grande loge, à l'ouverture de la Scala, les spectateurs qui, pendant la représentation, restaient la tête découverte, se couvraient aussitôt que le rideau baissait. Les correspondances sont toutefois d'accord sur ce point, c'est que la personne de l'Archiduc n'est nullement l'objet de ces manifestations nécessairement fort désagréables pour elle. C'est purement et simplement contre le régime des généraux autrichiens que l'on proteste, régime dont le Grand-Duc lui-même est le plus énergique adversaire.

Malgré cette circonstance, qui nous fait espérer encore une amélioration de l'état des choses en Lombardie, nous n'en devons pas moins signaler les incidents qui précèdent, dans l'intérêt même du repos de l'Italie, dont l'Europe entière doit connaître, au vrai, la situation. — Havas.

## LE TRAITÉ AVEC LE JAPON.

On lit dans le *Moniteur* :

Un nouveau succès diplomatique vient de clore l'année qui s'achève. Un traité de commerce et d'amitié a été signé, au nom de l'Empereur, par le baron Gros, et au nom du souverain du Japon, par six négociateurs japonais, dans la capitale même de ce lointain empire, à Yeddo, le 9 octobre dernier, correspondant au troisième jour du neuvième mois de la cinquième année du nongo *anchei*, dite l'année du Cheval. L'année 1858 aura

donc vu définitivement tomber les barrières qui, en Chine, ne s'étaient encore ouvertes que bien peu pour le reste du monde, et qui, au Japon, continuaient à interdire complètement l'accès du sol à toute nation étrangère. La conquête à la civilisation moderne de ces deux contrées de l'extrême Orient, si pleines de mystères jusqu'ici, et formant, malgré toutes les analogies, deux peuples bien distincts, les seuls qui, ayant résisté aux envahissements des autres races du globe, eussent conservé toute leur originalité; cette conquête restera un des grands titres de gloire de notre époque.

Des complications imprévues semblaient devoir sérieusement entraver, si ce n'est rendre absolument impossible, la négociation que le baron Gros avait mission d'entamer avec le Japon dès qu'il aurait achevé de traiter avec la cour de Péking. L'empereur venait de mourir subitement, et on s'efforçait d'en cacher la nouvelle; le choléra s'était de plus déclaré tout à coup au Japon, et y sévissait avec une rigueur extrême. Dans cette situation, il était naturel qu'on désirât en éloigner une mission annoncée à l'avance et dont on connaissait l'objet. La réception qui lui a été faite a été cependant empreinte d'une bienveillance à laquelle il est évident que le retentissement de la prise de Canton et de la brillante affaire de Takou n'a pas dû laisser que de contribuer.

Nous croyons qu'on ne lira sans intérêt les détails qui nous sont envoyés sur les circonstances qui ont précédé et accompagné la conclusion du traité de Yeddo, car si la Chine s'est déjà révélée à nous dans une certaine mesure, il n'en est pas de même du Japon.

On ignorait presque jusqu'ici combien la nature a favorisé cet admirable pays, et on n'avait pu constater encore quelle impression sympathique laisse son intelligente et industrielle population.

C'est le 6 septembre que le baron Gros quittait Shang-Hai, à bord de la corvette à vapeur le *Laplace*, pour se diriger vers le Japon. Arrivé le 13 à Simoda, il y recevait des deux gouverneurs, les premières autorités japonaises avec lesquelles il entra en relations, l'accueil le plus empressé. Le premier

## FEUILLETON

## LE CORDONNIER

## DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

— Voilà donc l'esprit de la France actuelle, dit le marquis en soupirant.

— Eh! non, ce n'est pas la France, c'est une poignée d'individus qui parlent haut, parce qu'on les craint, et qui se taisent quand on leur montrera les dents. La vraie France est meilleure qu'on ne croit, et, à côté d'ouvriers turbulents et factieux, qui veulent vivre sans travailler, il y a une foule d'ouvriers paisibles et laborieux, qui ne demandent qu'à gagner honnêtement le pain de leurs femmes et de leurs enfants... Mais parlons de la mission que vous m'avez confiée.

— Elle a réussi?

— Oui. Mais d'abord le banquier n'était pas tenté de lâcher ses écus. Il a fait mille objections. Il voulait savoir de qui je tenais ces valeurs et comment elles étaient entre mes mains. Voyant que je ne m'expliquais pas, il m'a pris sans doute pour un agent du gouvernement chargé de l'éprouver, et se fondant sur ce que ces billets n'avaient pas cours en France, il a refusé de les escompter.

— Mais la moitié de carte que je vous avais remise?

— Vous m'aviez dit de ne la présenter qu'à la dernière

extrémité. J'attendais le moment. Alors ce n'était plus le même homme, il a été aussi communicatif qu'il était d'abord réservé. Bref, voilà votre somme en or, sauf l'escompte. Peste, c'est cher!

— Qu'importe! dit Armand.

— Je ne m'étonne plus que ces gens-là fassent si vite fortune et habitent de magnifiques hôtels. Ils ne donnent pas leur argent, ils le vendent. Dix pour cent! Ce gailard-là peut se vanter d'avoir fait une bonne journée!

— Et nous sommes trop heureux, ajouta le marquis, d'avoir à ce prix un ami sûr et fidèle.

— Voilà votre somme... répliqua Michel, en portant la main à sa poche.

— Imprudent, lui dit son interlocuteur, que penserait le citoyen Caracalla, s'il revenait, et s'il vous voyait si riche!

— C'est pour le coup qu'il me prendrait pour un agent de Pitt et de Cobourg... je vais porter cet or dans votre chambre.

— Du tout... Vous allez le porter dans la vôtre!

— Que voulez-vous que j'en fasse? objecta Michel.

— Eh bien! et moi? répondit Armand.

— M. le marquis ne pense pas que nous lui vendons nos services, hasarda Marie.

— Je ne suis pas banquier, ajouta Michel.

— C'est votre faute, ajouta Armand... Vous avez voulu que je fusse soldat... Il faut donc que j'agisse en soldat... vivant de cette vie toute de gloire, mais toute de priva-

tions et de sacrifices... souvent sans pain, toujours sans le sou, mais toujours prêt à donner ma vie, toujours gai, toujours insouciant, et m'engraissant de fumée bien plus que de réalité...

— Mais une telle existence est impossible! s'écria Marie avec effroi.

— Pourquoi donc, ma chère enfant? répondit le marquis en riant... Vous avez en ce moment quarante mille hommes en Italie, et le double en Allemagne, qui l'ont acceptée cette existence qui vous effraye, et ils ne s'en portent pas plus mal.

— Ils n'ont pas connu des jours heureux, murmura la jeune fille... Ils n'ont pas un rang, une fortune, des privilèges!

— Et j'ai eu tout cela, n'est-ce pas? répliqua Armand, que m'en reste-t-il? C'était un rêve et les rêves s'enfuient avec le réveil. Croyez-vous que six années d'exil, de combats et de fatigues ne m'ont pas donné la philosophie dont j'ai besoin? Croyez-vous que j'ai mangé tous les jours, que plus d'une fois le pain ne m'a pas manqué? La disette à laquelle sont en proie les armées républicaines, je l'ai subie. Je ne suis point descendu, je me suis élevé au niveau de nos braves soldats, et j'éprouve une sorte de satisfaction en pensant que je vais être le camarade de ceux que j'ai combattus. Je sais ce qu'ils valent, et je suis convaincu qu'ils ne nous regardent pas comme indignes de leur estime. Enfin, me voilà soldat, comment voulez-vous que j'arrive, avec une fortune dans

gouverneur venait immédiatement le visiter avec une suite nombreuse et revêtu des insignes de sa dignité. Une collation avait été préparée à bord du *Laplace*, et la conversation fut dès les premiers moments pleine de cordialité et d'animation, quoiqu'elle eût nécessairement lieu avec le secours d'un interprète. Il était évident, à la vérité, qu'on espérait déterminer la mission française à renoncer au voyage de Yeddo. « L'Empereur est malade, disait le gouverneur japonais au baron Gros, et il ne pourra probablement pas vous recevoir. Pourquoi ne pas lui envoyer de Simoda les compliments que vous avez à lui faire de la part de votre souverain, et vous épargner ainsi un voyage inutile et fatigant? » Le baron Gros répliqua que sa mission avait un objet plus sérieux, qu'il était venu muni de pleins pouvoirs pour négocier avec le Japon, qu'il devait se rendre par conséquent à Yeddo, d'où il écrirait au premier ministre pour lui faire part des instructions toutes pacifiques et bienveillantes dont l'Empereur des Français l'avait chargé. Cette déclaration coupa court aux objections du gouverneur, qui se retira en priant le baron Gros de vouloir bien accepter à son tour une collation chez lui le lendemain. Il avait visité la corvette avec une intelligente curiosité et montré le plus vif désir de tout connaître; puis, voyant, au moment où il allait quitter le bord, qu'on se préparait à saluer son départ, il demanda à être témoin de ce salut sur la corvette même. Ses bonnes manières, de même que celles de sa suite, leur politesse exquise, l'intérêt réel qu'ils prenaient à tout ce qu'ils voyaient, étaient autant de preuves qu'on se trouvait en relation avec une race intelligente.

Le lendemain, des présents en poisson, en légumes et en fruits, furent apportés à bord du *Laplace* de la part du gouverneur, qui y avait joint deux rames de beau papier destinées, disait-il, à recevoir les *intelligentes pensées* du premier conseiller de l'Empereur des Français. Le baron Gros se rendit chez lui le jour suivant, ainsi qu'il le lui avait demandé, accompagné des commandants du *Laplace* et du *Prégent*. Deux officiers japonais se trouvaient au débarcadère et le conduisirent, après l'avoir complimenté, à l'hôtel-de-ville. Il y était attendu par le second gouverneur entouré de ses officiers et qui lui fit traverser une première pièce où était le premier gouverneur, pour entrer dans la salle du banquet. Deux tables parallèles, laissant entre elles un espace vide pour le service, étaient disposées pour les convives. Un banc couvert de nattes, d'une remarquable propreté, servit de siège à l'ambassade française, tandis que le gouverneur, son second et sept officiers, tous en grand costume, s'agenouillaient sur leurs talons, de manière à être accroupis sur la table même qui leur était destinée.

Une foule de mets servis dans de petits plats et de petites écuelles de laque furent successivement placés sur les tables, et toute l'élégance de la cuisine japonaise, moins agréable, il faut le dire, au goût qu'à la vue, fut déployée pendant cette collation. Les vins chauds ayant été servis dans d'élégantes coupes de laque, les cartes de visites échangées et les santés portées de part et d'autre, la gaieté devint assez expansive pour que le baron Gros jugeât le moment venu de se retirer, après que le gouverneur lui eut offert tous les domestiques, pilotes

et interprètes dont il pouvait avoir besoin pour rendre plus facile son voyage à Yeddo. Malgré cette offre, pourtant, il envoyait le lendemain plusieurs de ses officiers à bord du *Laplace* pour y faire savoir que l'empereur était mort, ce qui déterminerait sans doute l'ambassadeur français à ne pas se rendre à Yeddo, qui allait être plongé dans un deuil général. L'ambassadeur répondit qu'il prenait une très-vive part à l'événement qui frappait le pays, et que les pavillons français allaient être arborés à mi-mât en signe de deuil, mais qu'il n'en partirait pas moins le 19 au matin pour Yeddo.

Ce même jour, en effet, les navires français jetaient l'ancre devant la ville. Une barque mandarine ne tarda pas à se rendre à bord du *Laplace* pour demander que les bâtiments français quittassent leur mouillage et se rendissent à Kanagawa, où ils seraient les bienvenus. Six grands dignitaires vinrent eux-mêmes à bord le lendemain pour renouveler cette prière, et tentèrent pendant deux heures d'inutiles efforts pour décider l'ambassadeur français à renoncer à débarquer à Yeddo, tantôt arguant du grand deuil de la ville, tantôt parlant des ravages du choléra qui enlevait tous les jours quatre à cinquante personnes dans la capitale. Mais leurs instances et leur supplications n'ayant pu triompher de la fermeté du baron Gros, ils demandèrent que la lettre qu'il allait écrire au premier ministre ne fût envoyée que le lendemain et fût remise dans un petit temple situé au bord de l'eau, hors des murs de la ville. Il y fut consenti, à la condition expresse que le premier ministre répondrait à la lettre dans la journée même.

Le second secrétaire d'ambassade, M. de Contades, descendit le lendemain à terre pour remettre cette lettre au lieu désigné. Les mandarins qu'il y trouva lui annoncèrent qu'une habitation allait être préparée pour l'ambassade dans la ville. Le 26 septembre, en effet, M. Gros, qui les jours précédents avait reçu à bord du *Laplace* les six mandarins désignés pour traiter avec lui et qui étaient venus lui demander s'il les acceptait comme négociateurs, débarqua à Yeddo et prit possession de la bonzerie qu'il avait indiquée lui-même pour en faire sa résidence. A peine installé, il y reçut la visite des négociateurs japonais et une quantité considérable de provisions en légumes, fruits et poissons envoyés par l'empereur, avec l'assurance que chaque jour il en arriverait autant. Un peu plus tard, un dîner préparé dans les cuisines impériales était servi pour vingt personnes dans la grande salle de la bonzerie.

Il n'y avait sur la table que des plats et des soucoupes de laque, et, par une attention toute particulière, on avait placé à côté des bâtonnets d'ivoire qui, au Japon comme en Chine, remplacent nos fourchettes, des couverts européens en vermeil. Le second gouverneur s'était placé près du baron Gros pour lui faire les honneurs du repas; mais, avant toute chose, il avait prié l'ambassadeur de lui faire servir du champagne, qu'il connaissait déjà, dit-il, et qu'il aimait beaucoup. Le baron Gros s'empressa de lui en offrir, et saisit l'occasion pour boire avec lui à la santé du nouvel empereur. Le lendemain, les conférences sérieuses commencèrent et furent menées assez rapidement pour qu'au bout de cinq jours la rédaction du traité fût arrêtée. Il a été signé le 9 dans la capitale, où flottaient pour la première

fois les couleurs françaises, en plusieurs exemplaires écrits en français, en japonais vulgaire, en japonais compris seulement par les bonzes et les autorités de l'empire, et en hollandais.

Après cette signature, l'Empereur envoya, pour l'ambassade et pour les commandants du *Laplace* et du *Prégent*, des rouleaux d'étoffes de soie qui se fabriquent dans le pays. Il exprima en même temps le désir d'obtenir six carabines à tige. Le baron Gros les lui fit remettre; ce présent fut reçu par l'empereur avec une vive satisfaction, et nos marins eurent, avant de quitter Yeddo, le curieux spectacle d'un manège de ces armes fait avec une précision remarquable par quelques-uns de ces intelligents Japonais, qu'un capitaine de frégate de la marine impériale avait réunis dans le jardin de l'une des bouz-ries sur laquelle flottait le drapeau tricolore, et auxquels il avait suffi de quelques explications pour se livrer à cet exercice avec une étonnante adresse.

#### FAITS DIVERS.

Voici les principaux événements de l'année 1858 qui vient d'expirer :

**Janvier.** — 3, Mort de Rachel; — 8, catastrophe de St Sulpice; — 14, attentat de la rue Lepelletier, devant le grand Opéra; — 18, ouverture de la session; — 28, mort de Lablache.

**Février.** — M. le général Espinasse, ministre de l'Intérieur; — 10, nouvelle de la prise de Canton; — 23, chute du ministère Palmerston; — 28, la liberté de la boucherie est décrétée.

**Mars.** — 6, Arrivée de l'ambassade de Siam et échauffourée de Châlons; — 24, le maréchal duc de Malakoff est nommé ambassadeur à Londres; — 25, arrivée du prince de Saxe.

**Avril.** — 5, Inauguration du boulevard de Sébastopol; — 21, déplacement de la colonne du Châtelet; — 25 et 26, élections dans les 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

**Mai.** — 7, arrivée de la reine de Hollande; — 13, arrivée du prince de Wurtemberg; — 15, duel de M. de Pène; — 10, mort de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans; — 20, arrivée de la nouvelle de la prise des forts de Peiho, près Pékin; — 23, l'Empereur va à Fontainebleau; — 24, on transforme une partie des parterres des Tuileries.

**Juin.** — Nuit du 6 au 7, incendie des magasins du Grand-Candé et apparition de la belle comète de Donati; — 24, création du ministère de l'Algérie; — 27, inauguration à Ruel du tombeau de la reine Hortense, mère de S. M. l'Empereur des Français.

**Juillet.** — Réorganisation de la bibliothèque; — 23, on commence le pont de la Légion-d'Honneur.

**Août.** — 3, Départ de LL. MM. pour la Normandie et la Bretagne; — 5, LL. MM. donnent à Cherbourg l'hospitalité à S. M. la Reine d'Angleterre; — 15, inauguration de la colonne de la place de Breteuil — démolition du Pont au Change; — 20, clôture des conférences Danubiennes; — 29, la Chine accède aux demandes de l'Empereur des Français.

**Septembre.** — 1<sup>er</sup>, LL. MM. vont à Biarritz d'où elles reviennent le 30; — le 11, deux petites comètes nouvelles sont découvertes.

ma poche? C'est pour le coup que le marquis déteindrait sur le fils du brave paysan, et qu'on me traiterait d'aristocrate déguisé.

— C'est vrai, dit Michel, je n'avais pas songé à cela.

— Donc, il faut que cet argent reste ici.

— En dépôt, se hâta d'ajouter Michel.

— En dépôt, soit... Je ne vous ferai pas l'injure de vous l'offrir, vous ne l'accepteriez pas. Mais à mon tour, je fais mes conditions. Si vous en avez besoin, vous en userez.

— Par exemple! fit le cordonnier en se récriant.

— C'est ma volonté. J'ai cédé sur un point, il faut que vous cédiez sur l'autre; sans cela la partie ne serait pas égale. Quand je reviendrai, nous compterons... si je reviens...

— Oh! vous reviendrez, s'écria Marie avec angoisse. Ne dites pas que vous ne reviendrez pas. Dieu écouterà mes prières.

— Eh bien, oui, dit le marquis, je reviendrai... si l'ennemi le permet, car cela dépendra plus de lui que de moi. Mais ce n'est pas tout... j'ai encore là quelque chose comme deux cents louis; il faut les mettre avec le reste.

— Mais vous garderez au moins cet argent, dit la jeune fille.

— Allons donc! répondit Armand. Dix ou quinze louis me suffiront, et ce sera beaucoup encore... Peste! je ne veux pas passer pour un fils de famille. D'ailleurs, il n'y

en a plus... Mais dites-moi, Michel, les barrières sont-elles toujours fermées?

— Oui, répondit le cordonnier.

— Ainsi, l'on ne peut pas sortir de Paris?

— Les hommes, non; mais on laisse passer les femmes.

— Alors, il faut que Jeannette me rende un service; je l'ai vue à l'œuvre, elle a du sang-froid, de l'intelligence, du dévouement, c'est la messagère qu'il me faut.

— De quoi s'agit-il? demanda Michel.

— Il faut qu'elle aille à Saint-Mandé et qu'elle rassure un brave homme qui doit être dans des trances mortelles, non pour lui, mais pour moi et un de mes amis.

— C'est facile, répondit le cordonnier.

Et appela Jeannette, il la mit au fait de ce qu'on réclamait d'elle. La bonne servante reçut du marquis les indications nécessaires pour trouver Ambroise, et elle partit avec empressement. Au bout de trois heures, Jeannette était de retour accompagnée d'Ambroise. La surprise d'Armand fut grande, il ne doutait pas du désir que le vieux soldat aurait de le revoir, mais il ne croyait pas qu'il lui fût possible de briser les obstacles. Aux questions qui lui étaient adressées, Ambroise répondit :

— On m'a bien fait des difficultés; mais j'ai pris mes grands airs. J'ai dit que la consigne gardait les factieux, les aristocrates, les ennemis de la République; mais

qu'elle ne pouvait être appliquée à un vieux patriote, à un ancien garde française, à un des démolisseurs de la Bastille... Ça m'a coûté de mentir, mais j'avais tant d'envie de vous revoir... Non, sacrédié!... s'écria-t-il en s'adressant à Michel et à Marie, non, je ne suis point un chenapan. Non! je n'ai point déserté mon drapeau. Non! je n'ai point suivi les imbécilles qui se sont rués sur une forteresse, pour délivrer des prisonniers qui n'y étaient pas renfermés... Mais il faut hurler avec les loups, et comme je n'avais pas le choix des moyens, j'ai fini par passer... ça m'a coûté des poignées de main que j'aurais bien voulu pouvoir ne pas donner... Enfin, ajouta-t-il en se tournant vers Armand, vous êtes sain et sauf, Monsieur... Dieu merci, vous êtes donc parvenu à vous en tirer?... L'affaire est manquée, mais quand on est debout, on a la chance de pouvoir recommencer... Et M. Moulin?

— Sauvé aussi, du moins je l'espère. Son fidèle serviteur a pu l'avertir à temps.

— Très-bien, et qu'est-ce que vous allez devenir?

— Je vais me faire soldat.

— Ah bah! et où ça?

— Mais... en France!

— Soldat de la République?

— On ne soupçonnera pas ma présence dans les rangs de l'armée.

— C'est assez vrai. Mais soldat, simple soldat, vous!...

Octobre. — Le 2, l'Empereur va au camp de Châlons; — le 12, mariage du maréchal duc de Malakoff.

Novembre. — Le 1<sup>er</sup>, LL. MM. partent pour Compiègne; — le 20, funérailles de M<sup>me</sup> la marquise de la Meurthe.

Décembre. — Le 9, chute d'aérolythes dans la Haute-Garonne; — le 20, arrivée du prince Constantin; — le 27, inauguration de la caserne du Château-d'Eau.

— S. M. l'Empereur a daigné admettre M. Tahan à lui présenter ses produits en ébénisterie et bronzes d'art. Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice ont témoigné un bienveillant intérêt aux recherches et aux progrès de l'industrie de M. Tahan, et ont fait choix des plus remarquables objets parmi ceux qui leur étaient soumis.

## CHRONIQUE LOCALE.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le maire de la ville de Saumur prévient ses administrés, que les rôles des contributions de 1859, foncier, personnel et mobilier, et portes et fenêtres, rendus exécutoires par arrêté de M. le Préfet, du 11 décembre 1858, sont déposés chez M. le Percepteur, pour y être mis en recouvrement, et que tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il y est porté.

Les réclamations en décharge, remise, réduction, modération et dégrèvement, seront reçues à la Sous-Préfecture, pendant trois mois, à partir de la présente publication.

Les personnes qui auront formé des réclamations, ne pourront, sous aucun prétexte, différer les paiements des termes échus ou à échoir pendant l'introduction des dites réclamations.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 3 janvier 1859.

Le Maire, LOUVET.

## DIRECTION DES POSTES.

(Suite et fin).

### ARTICLES D'ARGENT.

La poste se charge, moyennant un droit de 2 p. 0/0, du transport des sommes d'argent déposées à découvert dans ses bureaux. En échange, il est remis aux déposants des mandats qui peuvent être payés aux ayant droits dans tous les bureaux de l'Empire et de l'Algérie. Les envois d'argent sont encore reçus pour les armées françaises en pays étrangers, pour les militaires et marins employés dans les colonies françaises ou sur les bâtiments de l'Etat, et pour les transportés à Cayenne. Le minimum des dépôts est fixé à 50 c. Au-dessus de 10 fr. les mandats supportent en outre un droit de timbre de 35 c.

### TIMBRES-POSTES. — DE LEUR VALEUR — DE LEUR EMPLOI.

Les timbres-postes sont de cinq couleurs différentes : couleur verte, valeur 5 c.; couleur bistre, valeur 10 c.; couleur bleue, valeur 20 c.; couleur orange, valeur 40 c.; couleur rouge, valeur 80 c. Ils sont vendus dans les bureaux de postes, dans

les débits de tabac et par les facteurs et les boîtiers des postes.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-postes sur les lettres.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non affranchie et taxée comme telle sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsqu'une lettre pesant plus de 7 gr. 1/2 est affranchie avec un timbre bleu, valeur 20 c.; elle est considérée comme non affranchie; elle doit 60 c.; en déduisant 20 c. que représente le timbre bleu, il reste à payer 40 c.

Les lettres pour l'étranger sont affranchies, soit au moyen de timbres-postes et jetées à la boîte, soit en numéraire aux guichets des bureaux et laissées entre les mains des agents des postes. Revêtues de timbres insuffisants, elles sont considérées comme non affranchies et ne peuvent recevoir cours, si elles sont à destination de pays pour lesquels l'affranchissement est obligatoire.

Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

L'emploi fait sciemment d'un timbre-poste ayant déjà servi est puni d'une amende de 50 fr. à 1,000 fr. (Loi du 16 octobre 1849.)

### CONTRAVENTIONS AUX LOIS SUR LA POSTE.

La loi interdit le transport, par toute voie étrangère au service des postes, des lettres cachetées ou non cachetées circulant à découvert ou renfermées dans des sacs, boîtes, paquets ou colis; elle interdit également le transport, par toute autre voie que celle de ce même service, des journaux, ouvrages périodiques, circulaires, prospectus, catalogues et avis divers, imprimés, gravés, lithographiés ou autographiés; elle interdit, enfin, de renfermer dans les imprimés, échantillons, papiers de commerce ou d'affaires, affranchis à prix réduit, aucune lettre ou note pouvant tenir lieu de correspondance. Toute contravention est punie d'une amende de 150 à 300 fr., et, en cas de récidive, d'une amende de 300 à 3,000 fr. (Arrêté du 27 prairial an IX et lois des 22 juin 1854 et 25 juin 1856.)

Par exception aux dispositions qui précèdent, les ouvrages périodiques formant un paquet dont le poids dépasse 1 kilogr., ou faisant partie d'un paquet de librairie qui dépasse le même poids, peuvent être expédiés par une autre voie que celle de la poste.

### DE LA SUSCRIPTION DES LETTRES.

Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les noms doivent être écrits très-lisiblement, et surtout le nom du bureau de poste ou de distribution qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français; par exemple: *Valence (Espagne)*, *Valence (Drôme)*, *Grenade (Espagne)*, *Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne)*. Lorsque dans le même département deux bureaux portent le même nom, il est essentiel de les désigner par les indications complémentaires ajoutées à leur nom principal pour les distinguer

les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire.

Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

### LETTRES CHARGÉES ET CHARGEMENTS DE VALEURS COTÉES.

Les lettres auxquelles le public attache une importance particulière peuvent être chargées. Ces lettres doivent toujours être présentées au bureau de poste et affranchies. L'Administration en donne reçu aux déposants et ne les livre que sur reçu aux destinataires. Elles paient : outre la taxe ordinaire, une surtaxe fixe de 20 c.

Les lettres chargées doivent être placées sous enveloppe et cachetées au moins de deux cachets en cire fine de même couleur et portant une empreinte spéciale à l'expéditeur. Ces cachets doivent être placés de manière à retenir tous les plis de l'enveloppe.

Les valeurs cotées sont des objets précieux de petite dimension qui paient 2 p. 0/0 de la valeur estimée. L'estimation ne peut être inférieure à 30 fr. ni supérieure à 1,000 fr. Elles sont renfermées, en présence des directeurs, dans des boîtes ou étuis ayant au plus 10 cent. de longueur, 8 cent. de largeur et 5 cent. d'épaisseur. Les objets, réunis à la boîte, ne doivent pas dépasser le poids de 300 gr.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la revue politique du *Pays* :

Un décret impérial, en date du 18 décembre, et inséré dans le numéro du *Bulletin des Lois* de ce jour, dispose que l'église de Saint-Denis est consacrée à la sépulture des empereurs.

L'Église est desservie par un chapitre qui prend la dénomination de *Chapitre impérial de Saint-Denis*, dont le chef, grand-aumônier de l'Empereur, prend le titre de primicier.

Madrid, 3 janvier. — La *Correspondencia autografa* annonce que l'on sait officiellement qu'une saisie complète pour les exactions dont des Espagnols avaient été les victimes à Tampico, doit être accordée conformément aux exigences des autorités de Cuba.

L'état du Trésor en Espagne, est très-satisfaisant. — Havas.

### PÂTE DE REGNAULT AÎNÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhe, enrouement, grippe et irritation de poitrine est prouvée par quarante années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULT AÎNÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts : à Paris, rue Caumartin, 45, et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'Étranger. (165)

### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX.

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *botteries* récentes ou anciennes, les *entorses*, *foulures*, *écarts*, *mollettes*, *faiblesses de jambes*, etc. Dépôt : à Angers, chez Monière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (2)

### Marché de Saumur du 31 Décembre.

Froment (hec. de 77 k.)	14 15	Graine de colza	—
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	13 60	— de lin	23
Seigle	8 40	Amandes en coques	—
Orge	9 20	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	11 25	— cassées (30 k)	62
Fèves	12	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs	26 80	compris le fût,	—
— rouges	18 80	1 <sup>er</sup> choix 1838.	—
Cire jaune (30 kil)	245	2 <sup>e</sup> — — —	90
Huile de noix ordin.	58	3 <sup>e</sup> (a) — —	70
— de chenevis	30	— de Chinon	60
— de lin	49	— de Bourgueil	90
Paille hors barrière	56 50	Vin blanc des Cot.,	—
Foin	104	1 <sup>re</sup> qualité 1838	—
Luzerne (droits com)	103	— 2 <sup>e</sup> — —	60
Graine de trefle	62	— 3 <sup>e</sup> (a) — —	55
— de luzerne	30	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— N'est-ce pas que c'est impossible, dit Marie avec empressement.

— Impossible ! ma belle demoiselle, répondit Ambroise, je n'ai pas dit cela. Nous avions autrefois des cadets de familles qui servaient très-bien, des volontaires qui se faisaient tuer crânement. Tout le monde peut être soldat et ce n'est pas moi qui rabaisserais un état que j'ai exercé avec honneur. Seulement le Directoire, que le ciel confonde, peut se vanter d'avoir la main heureuse. Il ne lui pleut pas tous les jours deux recrues pareilles.

— Comment deux recrues ! firent en même temps Armand et Marie.

— Sans doute... Est-ce que vous pensez que, lorsque vous allez en decondre, je resterais les bras croisés?... Il y a trop longtemps que je m'ennuie, et vous m'en croirez si vous le voulez, mais cette idée-là n'est pas d'aujourd'hui. Quand on a porté l'uniforme pendant trente ans, la veste vous gêne. Quand on a senti l'odeur de la poudre, on a besoin de la sentir encore.

— Vous partiriez, vous, père Ambroise ?

— Vous partez bien, vous, Monsieur, reprit le vieux soldat, vous dont j'ignore le titre et dont je ne sais pas le nom, mais dont je connais le dévouement. Là-bas, vous ne sauriez que faire. Vous trouver au milieu de gens qui ne parlent pas votre langage et qui n'ont pas vos opinions ! Au moins, avec moi, vous pourrez causer à cœur ouvert.

— C'est bien, ce que vous faites-là, dit Marie en tendant la main au vieux soldat.

— Vous l'aimez donc bien, ma belle demoiselle ? répondit Ambroise.

Marie se tut, mais sa rougeur parla pour elle.

— Père Ambroise, s'écria Armand, je vous remercie de cette offre, mais je ne puis l'accepter.

— A votre aise, Monsieur.

— Je suis le marquis de Kernisee, ajouta Armand. Je n'ai point de raison pour vous cacher mon nom, et je dois à votre dévouement de vous le faire connaître.

Ambroise s'inclina et reprit.

— Eh bien donc, monsieur le marquis, vous savez que lorsqu'une idée est entrée là (et il se frappa la tête), elle s'y loge et n'en sort plus. C'est comme une balle qu'on ne peut extraire. Libre à vous de partir sans moi; mais vous ne pouvez pas m'empêcher de vous suivre et d'emboîter le pas; et comme j'ai de bonnes jambes, je ne serai pas longtemps à vous rattraper.

— Ah ! s'écria Armand avec transport, comment douterai-je de la volonté de Dieu, quand il me donne de tels amis !

(La suite au prochain numéro.)

### BOURSE DU 5 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 85 cent. — Fermé à 72 05.

4 1/2 p. 0/0 baisse 80 cent. — Fermé à 97 20.

# COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Autorisée par ordonnance des 1<sup>er</sup> septembre 1819, 6 avril 1848 et 13 janvier 1858.

Extrait du *Moniteur universel* du 3 novembre 1858.

L'Assemblée générale des Actionnaires a eu lieu le 4 novembre courant, dans l'hôtel de la Compagnie, rue de Provence, 40.

Les valeurs assurées par elle, à cette époque, s'élevaient à cinq milliards trois cent soixante-six millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-huit francs, déduction faite des risques éteints ou annulés.

Depuis son origine, qui date de l'année 1819, elle a payé à cinquante-neuf mille sept cent quatre-vingt-cinq assurés, pour dommages d'incendie, la somme de soixante-six millions quatre cent soixante-dix mille cinq cent trente-et-un francs soixante-quatorze centimes.

Malgré cette masse considérable de sinistres, réglés avec promptitude, la Compagnie française du Phénix forme un fonds de réserve qui, au 30 juin 1858, était de trois millions trois cent mille trois cent cinquante-trois francs cinquante-neuf centimes.

SAVOIR :

Primes réservées pour les risques courants... 1,300,353 59 }  
Réserve sociale..... 2,000,000 } 3,300,353 59

A cette garantie spéciale et à celle du fonds social de quatre millions entièrement réalisés, il faut ajouter les primes à recevoir du 1<sup>er</sup> Juillet 1858 au 30 juin 1859, et années suivantes, dont le montant s'élève à vingt-deux millions deux cent mille francs.

Les Actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, les comptes du premier semestre 1858 qui leur ont été soumis dans cette séance.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX assure contre l'incendie, contre les dégâts de la foudre et contre l'explosion du gaz, toutes les propriétés construites, les mobiliers, les marchandises, soit en magasin, soit sur voitures de roulage; les fabriques, les denrées, les bestiaux et les récoltes. — Elle garantit les assurances faites par les sociétés mutuelles. — Elle affranchit les locataires de la responsabilité prévue par les articles 1733 et 1734 du Code civil. — Elle couvre le propriétaire des risques du voisin. — Elle garantit aussi le créancier hypothécaire de la perte qu'il pourrait éprouver par l'incendie de l'immeuble hypothéqué à sa créance.

L'assurance de ces différents risques se fait au moyen d'une prime annuelle très-modérée et calculée sur la classification des bâtiments et la nature des objets à assurer.

Les Comptes de la Compagnie sont rendus publics tous les six mois, par la voie de l'impression, et l'on peut en prendre connaissance au bureau de M. PINEAU-MORICET, Agent de la Compagnie à Saumur, qui communiquera également les conditions de l'assurance. (3)

## JOURNAL ILLUSTRÉ DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

BUREAUX: Rue St-Louis, 46, au Marais, PARIS. **10 CENTIMES LE NUMÉRO.** ABONNEMENT D'UN AN: PARIS. . . . . 6 fr. DÉPARTEMENTS. 8

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, le *Journal illustré des Voyages et des Voyageurs*, paraissant régulièrement tous les dimanches, sera imprimé en caractères neufs et donnera en prime, une fois par mois, un **magnifique costume coloré à la main**, représentant un type des diverses nations du monde.

Les personnes qui s'abonneront pour un an recevront immédiatement les douze costumes.

A la même époque commencera la publication des **Brigands des Prairies (Far-West)**, roman de Gerstaecker, traduit de l'anglais par M. B. Révoit, seul traducteur autorisé en France par l'auteur de ce roman voyageur, qui s'est vendu à plus de 50,000 exemplaires en Angleterre.

PRIX DU VOLUME: Paris . . . . . 3 fr.

PRIX DU VOLUME: Départements. . . . . 4 fr.

Le JOURNAL DES VOYAGES est la vraie Bibliothèque des Voyages. — Les trois premiers volumes sont en vente et contiennent ENVIRON 500 ILLUSTRATIONS ET LA MATIÈRE DE PLUS DE 15 VOLUMES.

UN AN, Huit francs.

Religion. — Famille.

LE MOINS CHER, sans contredit, de tous les journaux politiques illustrés, C'EST L'AMI DU PEUPLE.

L'AMI DU PEUPLE compte 10 ANNÉES d'existence: son succès grandit tous les jours, et il a réalisé, depuis le cinq mars 1858, d'importantes améliorations.

Il ne donne pas moins de VINGT-HUIT colonnes de texte, toutes les semaines, et chaque numéro contient DES GRAVURES, accompagnées de notices. L'administration de l'Ami du Peuple ne négligera rien pour arriver à multiplier le nombre des gravures dans le journal, et les portraits de tous les contemporains célèbres passeront successivement sous les yeux du lecteur.

La rédaction de l'Ami du Peuple embrasse toutes

## L'AMI DU PEUPLE

JOURNAL DU DIMANCHE.

les questions intéressantes du moment. Il publie chaque semaine: 1<sup>o</sup> une *Revue générale de la semaine*; 2<sup>o</sup> les *Actes officiels*, extraits du *Moniteur universel*; 3<sup>o</sup> une *Chronique générale*, comprenant les faits, les bruits, les anecdotes, en un mot tous les détails curieux et piquants de la politique quotidienne; 4<sup>o</sup> une *Chronique départementale*; 5<sup>o</sup> des *Variétés* d'un haut intérêt; 6<sup>o</sup> un *Feuilleton* choisi avec soin, et où la religion et la morale sont toujours respectées; 7<sup>o</sup> un *Bulletin commercial* qui tient le lecteur au courant des prix du grain, des bestiaux, du vin, des huiles, etc., etc. L'Ami du Peuple publie en outre des articles sur l'agriculture et beaucoup d'autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les abonnés de l'Ami du Peuple reçoivent toutes

les semaines leur numéro le dimanche matin au plus tard.

Avec l'Ami du Peuple le lecteur qui n'a de loisirs que le dimanche est aussi bien au courant des faits et des événements du jour que s'il lisait tous les journaux.

Répetons enfin, en terminant, qu'il n'existe pas en France UNE SEULE FEUILLE politique hebdomadaire et donnant de plus des gravures chaque semaine, à AUSSI BON MARCHÉ que l'Ami du Peuple.

Pour s'abonner il suffit d'envoyer un bon de poste de huit francs pour un an, ou de quatre francs pour six mois, à l'adresse de M. le directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 9, à Angers (Maine-et-Loire).

### A VENDRE UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

### A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

### A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON ET JARDIN,

Sise aux Récollets.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve SOULARD.

BRICE PETIT, à Brézé, près Saumur, département de Maine-et-Loire, fabricant de Masses et Panards, en tout genre et en première qualité.

Dépôt chez M. ARNAUDEAU, marchand de fer à Saumur. (650)

### A CÉDER

Présentement,

Un FONDS DE LINGERIE, parfaitement achalandé, dans un des quartiers les plus commerçants de Saumur.

S'adresser au bureau du Journal.

### MAISON

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Située rue des Basses-Perrières, occupée par M. Legeay.

S'adresser à M. BRUNEAU, chez M. BUCAILLE. (4)

### A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne. S'adresser à M. LEROY, à côté.

### COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

Découverte incomparable par sa vertu.

### EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux; les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT: 3 FR. (8)

10 MÉDAILLES 1847-1850-1854-1855-1857-1858

## CHOCOLAT-LOUIT

MAISON SUCCURSALE 8, r. Paradis Poiss. PARIS. Usine à vapeur et Maison à Bordeaux MAISON SUCCURSALE 9, rue de l'Arbre MARSEILLE. **LOUIT FRÈRES ET C<sup>o</sup>** **DÉPOT** Dans toutes les principales maisons de France et de l'Étranger.

BUREAUX, Rue St-Joseph, 20, A LYON. **LA FRANCE** ABONNEMENT: Un an. . . . . 9 fr. Six mois . . . . . 5

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR: Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'*Étoile du Midi*, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux durs à la plume d'écrivains d'élite: tel est, en abrégé, le programme de la *France Littéraire*, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.